

GESTES ET POSTURES

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Art. R 231-66 et R 231-72 du code du travail Décret N° 92-958 du 03/09/1992
OBJECTIF	<p>Destinée à l'ensemble du personnel ayant à exécuter des manutentions, en vue d'apprendre à prévenir ces risques en adoptant les principes de base de la sécurité physique dans des situations de manutentions.</p> <p>Elle s'adresse également au personnel qui effectue des gestes répétitifs qui peuvent entraîner des affections diverses.</p>
PRÉ REQUIS	Aucun
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Accidents du Travail Statistiques et fréquences, Différents types d'accidents, Prévention des accidents du travail, Organisation des manutentions, Apprentissage gestuel. ⇒ Anatomie Squelette, Colonne vertébrale, Vertèbres, Disques, Accidents de la colonne vertébrale, Facteurs aggravants. Principes de sécurité physique et d'économie d'effort ⇒ Manutentions à l'intérieure de l'entreprise Commentaires, Cas particuliers. ⇒ Législation en vigueur ⇒ Entraînement à la manutention Pièces formes diverses, Manutention seul ou en équipe, Exercices de manipulation sur des charges diverses
DURÉE	7 heures
LIEU DE LA FORMATION	Dans nos locaux ou sur site
SANCTION	Attestation de stage délivrée par le centre de formation